

Revendications & problématiques du CCMA et de ses fédérations

Ce document reprend les résumés des revendications et problématiques communes à l'ensemble des fédérations membres du CCMA de manière résumée. Il existe d'autres problématiques propres à chacune des fédérations qui sont alors portées par celles-ci individuellement, indépendamment du CCMA et/ou dans l'optique d'une mise en commun future via le CCMA. En fonction de l'actualité et des avancées, ces revendications sont susceptibles d'évoluer.

Dans ce document, nous avons catégorisé les revendications et problématiques communes selon deux temporalités : une temporalité immédiate liée à la crise du Covid-19 et une temporalité à moyen/long terme qui ne dépend pas spécifiquement de cette crise même si celle-ci a démontré l'urgence de bon nombre d'entre elles.

Temporalité 1 : Covid-19

- Mise en place d'un plan de déconfinement précis et clairement conditionné, en priorité pour le secteur du live et des concerts et selon les protocoles de déconfinement amendés.
- Prolongation de toutes les mesures de soutien au secteur des arts et de culture, et à ses travailleur.euse.s, jusqu'à la reprise complète de ses activités (salles pleines, festivals, etc.)
- Mise en place urgente d'une allocation de crise pour tout.e.s les travailleur.euse.s, y compris celles et ceux "hors-radars", ne pouvant prétendre à un revenu de remplacement suffisant (hors chômage, hors droit passerelle, etc.), sur toute la période affectée par les mesures liées au COVID-19.
- Veiller au bon respect de l'usage des subventions par rapport à la rémunération des prestataires finaux, tel que recommandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Reconnaître les asbl culturelles comme entreprises en Wallonie afin d'obtenir une indemnité dans le cadre de la crise dûe au COVID-19 et garantir l'accès à ces indemnités pour les asbl établies en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un groupe d'experts intersectoriel a d'ores et déjà été mandaté par le CCMA sur ce sujet.

Temporalité 2 : autres revendications communes

- Soutenir une politique des **quotas de diffusion** plus ambitieuse des artistes musicien.nes de le FWB dans les médias de service public, et mettre l'accent sur la nécessaire diversité des contenus musicaux diffusés.
- Mise en place le plus rapidement possible des **Chambres de Concertation** prévues dans le Décret sur la Nouvelle Gouvernance culturelle, pour poursuivre le travail et le dialogue intersectoriel. Doter ces nouvelles Chambres de Concertation d'une méthodologie et structure claire ainsi que des garanties de transparence et bonne gouvernance.
- **Statut d'artiste**: création d'un véritable statut de travailleur/travailleuse des arts et de la culture et révision de l'actuel « statut d'artiste », de ses conditions d'octroi et de ses conditions de maintien. Un statut éthique et équitable, prenant compte des réalités propres à notre secteur (intermittence, etc.) et non discriminant entre nos différents métiers (artistes, technicien.ne.s, etc.).
- Mettre en place et **harmoniser les revendications** de notre secteur au niveau local (communes et provinces), fédéral et européen.
- **Directive européenne sur le droit d'auteur**: implémentation d'urgence de la directive européenne sur le droit d'auteur, et en particulier de ses articles 17 et 18, et transcription dans le droit belge le plus rapidement possible.
- (Re)mise en place rapide d'un **guichet des arts**, en concertation avec les acteurs du secteur. Subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles, il proposerait notamment un secrétariat social et des outils pour simplifier le parcours administratif des travailleur.euse.s des arts et de la culture.
- **Education**: pour une véritable politique d'éducation aux arts dès la petite enfance.
- **Place des femmes dans la musique**: ancrer un engagement structurel pour une meilleure parité homme/femme dans l'ensemble du secteur musical. Le CCMA adhère à l'initiative de Scivias.
- Repenser et revaloriser le **système de représentation et de concertation sociale** (rôle des syndicats, des fédérations professionnelles, etc.).
- **Live streaming**: mise en place d'une rémunération claire et lisible pour le live streaming.
- Mettre en place une politique de défense des petits lieux contre la gentrification en défendant le **principe d'antériorité** (agent of change).